

Annexe 3

POLITIQUE SUR L'UTILISATION RESPONSABLE DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DES OUTILS NUMÉRIQUES (NÉTIQUETTE)

Cette politique vise à responsabiliser les élèves quant à leur utilisation d'appareils électroniques et d'outils numériques au Collège Letendre. Elle permet de tirer profit de tous les aspects positifs liés à l'utilisation d'un ordinateur portable et d'autres appareils électroniques. Elle vise également à réduire les effets négatifs parfois constatés (tricherie, dérangement en classe, utilisation inadéquate).

Les termes *appareils électroniques* font référence à tout article électronique (cellulaire, tablette, dictionnaire électronique, ordinateur portable, montre intelligente, écouteurs, etc.), tandis que les termes *outils numériques* renvoient aux logiciels et aux services en ligne (portail, réseaux sociaux, etc.).

Je participe au bon déroulement de mes cours

1. Mon ordinateur portable est toujours fermé en début de cours.
2. J'utilise mon ordinateur portable seulement lorsque l'enseignante ou l'enseignant m'y autorise.
3. Je ferme toujours le son de mon appareil et j'utilise des écouteurs avec fil, lorsque permis.
4. J'utilise mon ordinateur portable uniquement pour des travaux scolaires.

Je prends soin du matériel

5. J'ai mon chargeur et mes écouteurs avec fil en ma possession en tout temps.
6. Je transporte mon ordinateur portable dans son étui.
7. Je m'assure que mon ordinateur portable est bien chargé avant mon arrivée à l'école.
8. Je m'assure que mon ordinateur portable est fonctionnel et je rapporte tout problème technique au service informatique.
9. Je m'assure d'avoir suffisamment d'espace de mémoire sur mon appareil pour l'usage pédagogique.
10. Je m'assure que les mises à jour de mon ordinateur portable sont bien faites à la maison.
11. Je ne tiens pas le Collège responsable de la perte, du vol ou du bris des appareils électroniques apportés à l'école.

J'utilise les appareils électroniques aux endroits et aux moments autorisés

12. Afin de favoriser la socialisation, les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire n'ont pas le droit d'utiliser leur ordinateur portable le matin, aux pauses et aux diners dans les cafétérias.
13. Les élèves de 4^e et 5^e secondaire peuvent utiliser leur ordinateur portable en tout temps pour des travaux scolaires ou des activités de création.
14. Pour les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire, l'utilisation du téléphone cellulaire est permise seulement entre 11 h 30 et 12 h (midi) au rez-de-chaussée (cafétérias, casiers et agora) et à l'extérieur.
15. Pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire, l'utilisation du téléphone cellulaire est permise à l'heure du dîner, de 12 h 10 à 13 h 25.
16. Pour l'ensemble des élèves, les jeux vidéo ne sont pas tolérés, en aucun temps, incluant les consoles de type « Nintendo Switch ».

J'utilise les appareils électroniques de façon éthique

Se référer à la section des infractions graves pour les numéros 17 à 27

17. Je m'engage à utiliser mes appareils électroniques de manière civilisée dans le respect des lois en vigueur.
18. Je m'engage à ne pas harceler, intimider ou humilier quiconque avec mes appareils électroniques, que ce soit par l'intermédiaire de textes, de vidéos, d'enregistrements sonores ou d'images.
19. Je m'engage à respecter les autres dans le monde virtuel, comme je le fais dans la vie. Je suis consciente ou conscient que je laisse toujours des traces sur le Web.
20. Je m'engage à ne pas consulter ni utiliser des contenus à caractère raciste, violent, sexiste ou sexuel avec mes appareils électroniques et mes outils numériques.
21. Je m'engage à ne pas contourner les dispositifs de sécurité et à ne pas accéder à de l'information de toute autre utilisatrice ou utilisateur sans son autorisation.
22. Je m'engage à ne pas divulguer mes codes d'accès, mes mots de passe ou toute autre information personnelle.
23. Je m'engage à ne pas effectuer de téléchargements illégaux, de copies de logiciels, protégés par des droits d'auteur.
24. Je m'engage à obtenir l'autorisation préalable d'une ou d'un membre du personnel avant de filmer, de photographier ou d'enregistrer au sein du Collège.
25. Je m'engage à ne pas filmer, photographier ou enregistrer quiconque sans son autorisation. Je m'engage également à ne pas diffuser ou partager des images d'autrui sans autorisation (droit à la vie privée, droit à l'image et respect de la personne humaine).
26. Je m'engage à activer ma caméra et mon microphone selon les directives de l'enseignante ou de l'enseignant.
27. Je m'engage à ne pas utiliser d'applications, de sites ou de documents non autorisés par l'enseignante ou l'enseignant lors d'une évaluation.